



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 225 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS au 31 décembre 2011

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction no 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 décembre 2011.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

<u>Catégories de créances</u>	<u>Encours</u>
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	36 600 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	36 600 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	36 600 M€
-autres	0 M€
	36 600 M€
Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	10 336 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par un établissement de crédit	26 264 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,3 M€
	36 600 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	7 331 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	3 005 M€
	10 336 M€

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	19 073 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	7 191 M€
	26 264 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	2
1991	0 M€	0
1992	0 M€	6
1993	1 M€	85
1994	2 M€	169
1995	2 M€	102
1996	9 M€	591
1997	22 M€	970
1998	36 M€	1 305
1999	80 M€	2 231
2000	88 M€	2 070
2001	137 M€	2 659
2002	191 M€	3 173
2003	709 M€	9 925
2004	1 329 M€	14 684
2005	1 929 M€	18 526
2006	1 861 M€	15 960
2007	1 472 M€	11 552
2008	1 006 M€	7 921
2009	658 M€	5 070
2010	500 M€	3 471
2011	304 M€	2 095
	10 336 M€	102 567

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	0
1991	0 M€	0
1992	0 M€	1
1993	0 M€	0
1994	0 M€	6
1995	0 M€	4
1996	1 M€	33
1997	2 M€	123
1998	8 M€	316
1999	14 M€	491
2000	32 M€	918
2001	72 M€	1 861
2002	110 M€	2 395
2003	815 M€	16 972
2004	1 391 M€	22 566
2005	2 293 M€	29 415
2006	2 849 M€	32 364
2007	2 863 M€	27 202
2008	2 660 M€	26 283
2009	3 951 M€	33 867
2010	6 240 M€	47 028
2011	2 964 M€	23 890
	26 264 M€	265 735

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	1 M€	241
1	15 M€	1 560
2	42 M€	2 328
3	76 M€	2 831
4	97 M€	2 903
5	127 M€	2 986
6	147 M€	2 908
7	220 M€	3 852
8	293 M€	4 614
9	337 M€	4 433
10	296 M€	3 468
11	314 M€	3 428
12	470 M€	4 978
13	562 M€	5 448
14	606 M€	5 544
15	562 M€	5 016
16	547 M€	4 649
17	641 M€	5 299
18	814 M€	6 542
19	883 M€	6 786
20	740 M€	5 530
21	686 M€	5 045
22	593 M€	4 112
23	430 M€	2 866
24	349 M€	2 239
25	177 M€	1 109
26	119 M€	740
27	62 M€	371
28	47 M€	254
29	54 M€	315
30	30 M€	172
	10 336 M€	102 567

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	3 M€	1 291
1	50 M€	5 557
2	131 M€	7 478
3	234 M€	8 984
4	363 M€	10 512
5	452 M€	10 647
6	552 M€	10 742
7	744 M€	12 772
8	1 005 M€	14 479
9	1 306 M€	16 432
10	1 153 M€	13 570
11	1 178 M€	12 607
12	1 216 M€	13 038
13	1 758 M€	15 908
14	1 922 M€	16 140
15	1 474 M€	11 947
16	1 425 M€	10 516
17	1 657 M€	11 475
18	2 006 M€	13 134
19	1 710 M€	11 322
20	917 M€	6 233
21	963 M€	6 188
22	998 M€	6 281
23	1 230 M€	7 632
24	1 355 M€	7 982
25	367 M€	2 280
26	40 M€	262
27	28 M€	175
28	13 M€	79
29	9 M€	55
30	3 M€	17
	26 264 M€	265 735

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les bien apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est de AA- par Standard & Poor's et Aa2 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 31 décembre 2011, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 515-15 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 31 décembre 2011.

IV – Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2011, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 9 660 607.90 euros
- Dépôts à terme à trois mois des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 340.000.000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, dont la répartition par durée résiduelle suit, sont renouvelés tous les trois mois.

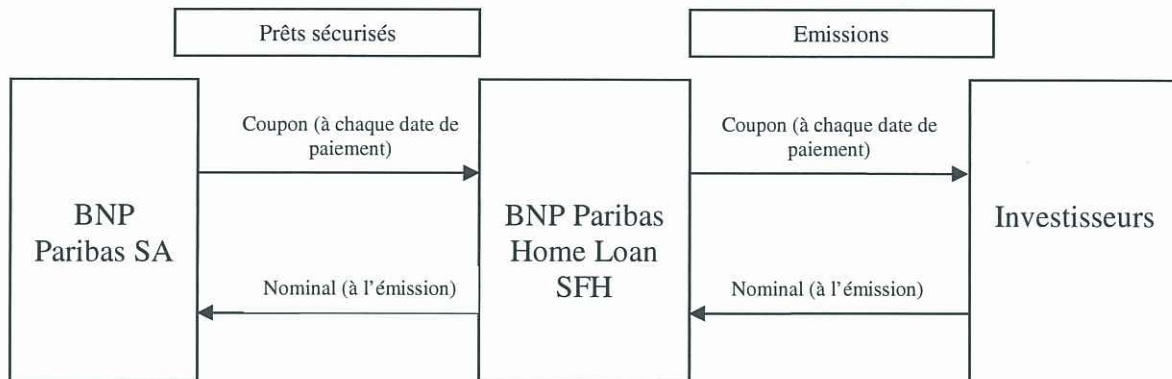
Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
10-févr.-12	41	35 000 000
01-mars-12	61	15 000 000
08-mars-12	68	200 000 000
15-mars-12	75	40 000 000
29-mars-12	89	50 000 000
		340 000 000

V – Remboursements anticipés

Au cours du quatrième trimestre 2011, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 3.8 % (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas SA à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Ce risque de taux doit donc être couvert par des swaps de taux et de devises.

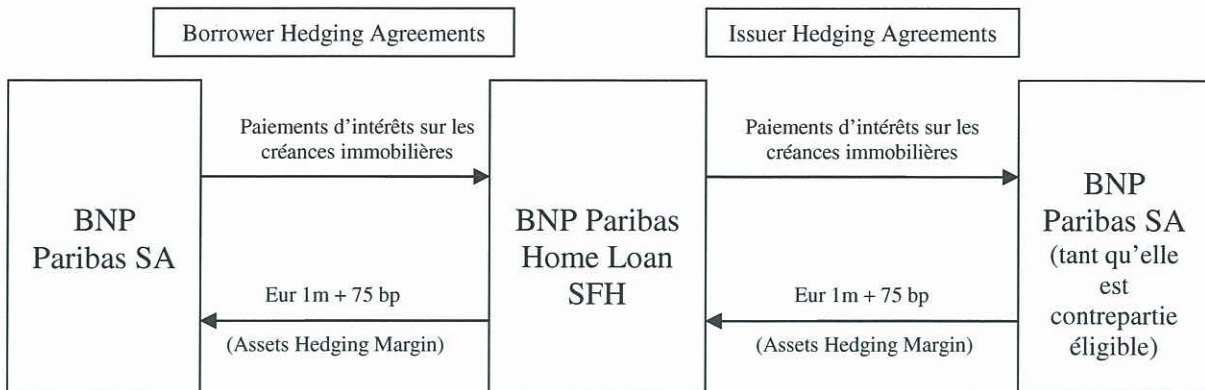
Suite à l'abaissement de la notation de BNP Paribas par Fitch Ratings le 15 décembre 2011, la SFH a mis en place la stratégie de couverture telle qu'imposée par la documentation du programme d'émission qui prévoit des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque subi par la structure :

- L'ensemble du portefeuille de créances immobilières (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

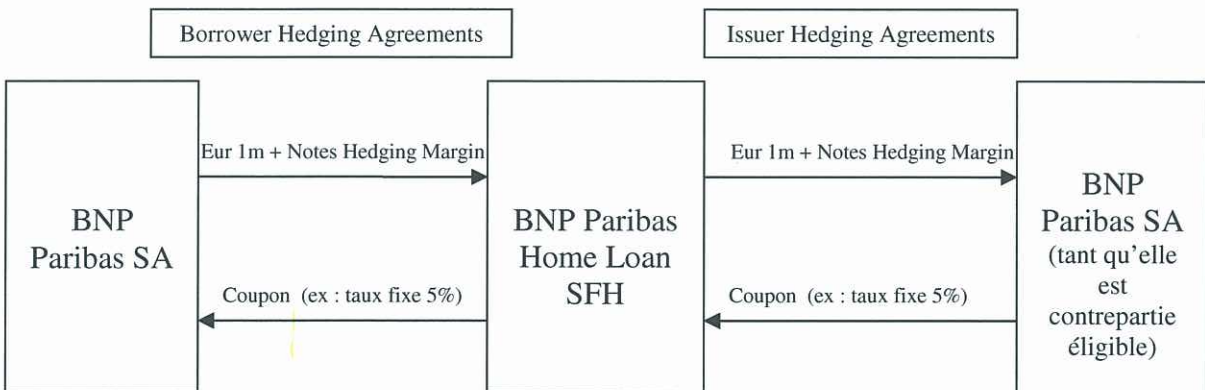
La contrepartie des swaps est actuellement BNP Paribas qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A1 (court terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch. En cas d'abaissement de la notation de BNP Paribas en dessous de ces niveaux il faudra qu'elle soit remplacée par une contrepartie de swap éligible.

Des swaps miroirs, dit « back to back swaps » des premiers swaps, ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loans SFH et BNP Paribas afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs selon les schémas ci-dessous.

Swap d'actif



Swaps de passif (émissions)



En cas de défaut de BNP Paribas les prêts sécurisés et les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs transférés conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les « fixings », mais ce risque est limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois

Aujourd'hui, avec la mise en place de la stratégie de couverture, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 20.000.000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 9% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 9% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

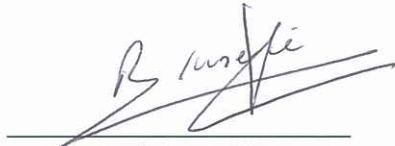
VII – Couverture du besoin de liquidité

Au 31 décembre 2011, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimés comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les prêts sécurisés avec BNP Paribas SA.
- Le besoin net de liquidité dû aux emprunts subordonnés (après compensation avec les dépôts à terme associés) s'élève à 183.000 euros.
- Les intérêts à recevoir par la SFH au titre des placements des fonds propres représentent 1.740.813 euros

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2012,



Mme Valérie BRUNERIE

Présidente Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH